



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2010-2011



Mot du président



Bonjour à vous tous.

Je suis heureux d'être ici, aujourd'hui, avec vous, pour vous présenter le résultat de l'année qui vient de se terminer. Ce fut une année rempli de premières fois. À commencer par mes nouvelles fonctions qui ont été pour moi tout un apprentissage. J'avais quand même eu la chance, au cours des dernières années, de prendre un peu d'expérience. Tout d'abord dans le comité boucherie, et ensuite, je suis entré au conseil d'administration comme coordonnateur du comité boucherie pour finalement être élu à la vice-présidence. Lorsque j'ai commencé à m'impliquer, je peux vous dire que mes aspirations n'étaient pas vraiment de devenir un jour président, mais plutôt de pouvoir redonner un peu de la chance que j'ai eu dans la vie en ayant une famille qui a des valeurs qui sont celles du partage, d'équité et de solidarité. C'est d'ailleurs grâce à ma famille, à leur soutien et leur compréhension, que j'ai pu remplir cette fonction. Redonner, c'est pour moi faire de mon mieux, avec les éléments qui nous entourent en souhaitant que la température et la nature nous aident un peu.

Du nouveau, il y en a aussi eu à la direction. Cette année, au mois de décembre, Mme Maryse Labonté a repris le flambeau de Mme Lucie Gionet, de l'aide aux groupes à l'UPA, qui nous a prêté main-forte. D'ailleurs, depuis mai 2011, Mme France Pelletier nous aide quelques jours par mois au secrétariat. Vous avez peut-être eu l'occasion de communiquer avec elles. Je tiens à les remercier, car elles ont réalisé un travail colossal pour nous aider à remettre le train sur les rails et ainsi nous permettre de faciliter le transfert des dossiers de notre association.

Mme Labonté est arrivée juste au début de la négociation, nous l'avons très rapidement jetée dans le bain pour qu'elle puisse se sentir à l'aise. Encore aujourd'hui, je crois que notre processus de sélection a été bon, car les résultats sont au rendez-vous. Nous avons manqué de temps tout au long de l'année, mais je suis satisfait des résultats, compte tenu des circonstances.

La négociation était sans aucun doute la priorité numéro un pour le syndicat cette année. Je profite également de cette occasion pour remercier le comité lait pour tout le travail accompli ainsi que M. Armand Plourde pour son support et son expertise dans tout le processus de dénonciation, de négociation et d'homologation de la convention de mise en marché.

Les finances étaient notre deuxième priorité. En effet, un retour à l'équilibre budgétaire s'imposait. Donc, la prudence dans les dépenses a été de mise tout au long de l'année. Pour arriver à cette fin, nous avons pu compter sur la rigueur de Mme Manon Ouellet et de Mme Myriam Théberge du service de la comptabilité de l'UPA.

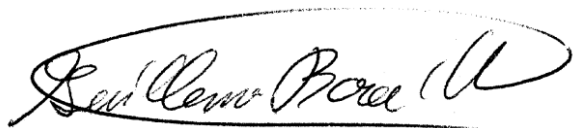
La réflexion a été au cœur des activités du secteur de la boucherie. Une meilleure productivité, une organisation de la mise en marché sous forme de regroupement volontaire ont été des pistes proposées par les producteurs. La prise du pouls des producteurs a grandement contribué à l'inspiration des membres du comité dans le travail à accomplir.

Je suis particulièrement content de vous annoncer qu'une énergie débordante émane des membres du comité mohair, c'est-à-dire, les administrateurs de l'Association des éleveurs de chèvres angoras pur-sang du Québec. En effet, la participation aux activités ainsi qu'à l'AGA est très encourageante.

Enfin au terme de cette année, les mots consolidation, développement et regroupement ainsi que redressement me viennent en tête quand je pense à nos trois secteurs de production.

Je voudrais prendre un instant pour vous rappeler que c'est le 10^e anniversaire de notre syndicat et je crois que le moment pertinent pour vous rappeler qu'il y a 10 ans nous n'avions pas de convention, peu de recherche dans notre secteur, nous étions un peu marginal et surtout des pionniers. Je voudrais que cette année en soit une de fête et de bilan. Il est temps de se donner un second souffle. Nous aurons toute l'année pour créer des solutions adaptées à notre situation. Il est donc important, dans votre atelier, de donner votre opinion, mais aussi de respecter les différences des autres qui font la force de notre groupe.

Je tiens sincèrement à remercier le responsable de notre secteur à l'UPA, M. Pierre Lemieux, 1^{er} vice-président, qui a su nous faire profiter de son expérience. Pour moi, il est clair aujourd'hui que les réalisations n'auraient pas été les mêmes sans le travail de toutes les personnes qui de près ou de loin ont travaillé dans l'ombre. Je vous remercie d'avoir placé votre confiance en nous et j'espère que les résultats que nous allons vous présenter seront à la hauteur de vos attentes. En terminant, je tiens à remercier, tous les membres des comités et du conseil d'administration dans l'atteinte des objectifs que nous nous étions fixés il y a déjà plus d'un an.



M. Guillaume Bouchard
Président du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010-2011

du 1^{er} août 2010 au 31 juillet 2011

Mission

Le Syndicat des producteurs de chèvres du Québec (SPCQ) s'est donné pour mission de favoriser l'amélioration des revenus des producteurs caprins par le regroupement, la représentation et la défense des intérêts de l'ensemble des producteurs caprins du Québec. Le Syndicat travaille également à valoriser la profession des producteurs de chèvres. D'une façon plus particulière, il œuvre dans le développement de la production, de la commercialisation et des marchés. Il est l'interlocuteur de premier rang de tous les intervenants impliqués de près ou de loin à la production caprine. Par ailleurs, en étant affilié à la Fédération nationale canadienne de la chèvre (FNCC), le Syndicat est impliqué dans les dossiers de santé et de traçabilité des animaux et de salubrité des aliments.

Le Syndicat est administré par sept producteurs élus démocratiquement et est l'office chargé de l'application du plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec, qui est en vigueur depuis le 29 mars 2001. Le conseil d'administration du Syndicat collabore avec trois comités de mise en marché (lait, boucherie et mohair) qui travaillent sur des projets propres à leur secteur d'activité.

Réunions

Selon l'année financière du 1er août 2010 au 31 juillet 2011

Conseil d'administration

9 rencontres dont 4 conférences téléphoniques ainsi qu'une après l'AGA

En 2010

- 31 août
- 8 septembre (téléphonique)
- 23 septembre (téléphonique)
- 8 octobre (AGA)
- 18 octobre - élargi à tous les membres des comités
- 15 décembre

En 2011

- 28 février
- 14 mars (téléphonique)
- 1er mai - élargi aux membres du comité lait (téléphonique)

Comité lait

6 rencontres du comité lait dont 2 conférences téléphoniques excluant les rencontres pour la négociation de la convention de mise en marché du lait. Lors des rencontres, des dossiers généraux ont parfois été abordés, toutefois elles portaient presque exclusivement sur la préparation de la négociation. Au total, le renouvellement de la convention de mise en marché du lait incluant la préparation avant et pendant la négociation ainsi que les séances de négociation avec les acheteurs aura nécessité environ une douzaine de rencontres.

- 18 octobre – Participation au CA du SPCQ
- 16 février 2011 (téléphonique)
- 6 mars 2011 (téléphonique)
- 11 avril 2011
- 1er mai 2011
- 6 juillet 2011

Comité boucherie

7 rencontres, dont 4 conférences téléphoniques

- 7 septembre 2010 (téléphonique)
- 18 octobre – Participation au CA du SPCQ
- 12 novembre 2010
- 4 janvier 2011
- 22 février 2011 (téléphonique)
- 30 mars 2011 (téléphonique)
- 11 juillet 2011 (téléphonique)

Comité mohair – Conseil d’administration de l’AECAPSQ

4 rencontres, dont une conférence téléphonique et l’autre lors de l’AGA

- 18 octobre – Participation au CA du SPCQ
- 19 février 2011
- 11 mai 2011 (téléphonique)
- 20 août 2011 (AGA)

Participation aux activités de l’UPA

À titre d’affilié

M. Guillaume Bouchard et Mme Nathalie Scheiben ont été délégués au Congrès général de 2010. Le président siège au Conseil général de l’UPA et à ce titre, il participe à cinq rencontres. Le président a aussi participé aux travaux de la table de travail pour les groupes en organisation. De plus, la directrice générale participe aux tables des secrétaires des groupes spécialisés.

À titre d’invité

Le président, M. Guillaume Bouchard, a également représenté le SPCQ à titre d’invité :

- Table des présidents et secrétaires des groupes spécialisés affiliés à l’UPA
- Colloque annuel de l’UPA

Producteur ambassadeur

M. Martin Marois a été désigné en décembre 2010 par le conseil d’administration pour représenter le secteur caprin lors des activités de promotion et de valorisation de la profession agricole comme producteur-ambassadeur lors des activités de l’UPA. Par ailleurs, nous tenons à le féliciter pour sa participation à la nouvelle web-série documentaire de 10 épisodes sur les

agriculteurs de chez nous. Pour en savoir plus et surtout pour visionner le reportage sur la production caprine, nous vous invitons à visiter le site web : www.vosagriculteurs.tv.

Représentations

❖ Comité d'orientation stratégique de Valacta

M. Robert Camden est désigné par le SPCQ pour représenter les producteurs de lait de chèvre à Valacta. Une rencontre a eu lieu à Drummondville, le 5 octobre 2011.

❖ Comité chèvre du CRAAQ

Mme Maryse Labonté a représenté le SPCQ lors de deux rencontres du comité chèvre du CRAAQ et M. Guillaume Bouchard a pris le relais pour une rencontre pour la mise en place d'un projet de création d'une grille diagnostic de l'entreprise caprine.

❖ Sélection Caséus : Le Concours des fromages fins du Québec

Jusqu'à l'arrivée de la nouvelle directrice générale, M. Christian Daigle a été désigné comme représentant au comité directeur de Sélection Caséus. Plusieurs rencontres téléphoniques ainsi que deux à trois visites physiques par année. La remise des prix a eu lieu le 6 juin 2011 au Centre-ville de Montréal. Les fromageries caprines québécoises lauréates et finalistes en 2011 sont les suivantes :

Les lauréats

- Fromage de lait de chèvre à pâte fraîche ou molle (entreprise transformant plus d'un million de litres de lait)
 - Les Médailles nature – Damafro
- Fromage non affiné
 - Les Médailles nature - Damafro
- Fromage de lait de chèvre à pâte demi-ferme, ferme ou dure (entreprise transformant plus d'un million de litres)
 - Tomme de Chèvre - Damafro
- Fromage de lait de chèvre (entreprise transformant moins d'un million de litres de lait)
 - Le Capri...Cieux nature - Ferme "Mes Petits Caprices"



Les finalistes – toutes catégories confondues

- Rondoux chèvre - Agropur Division Fromages fins
- Capriny - La Fromagerie Alexis de Portneuf
- Le Cendrillon – La Fromagerie Alexis de Portneuf
- Patte Blanche – Fromagerie Bergeron
- Alma - Fromagerie Les Petits Bleuets

❖ Journée INPACQ

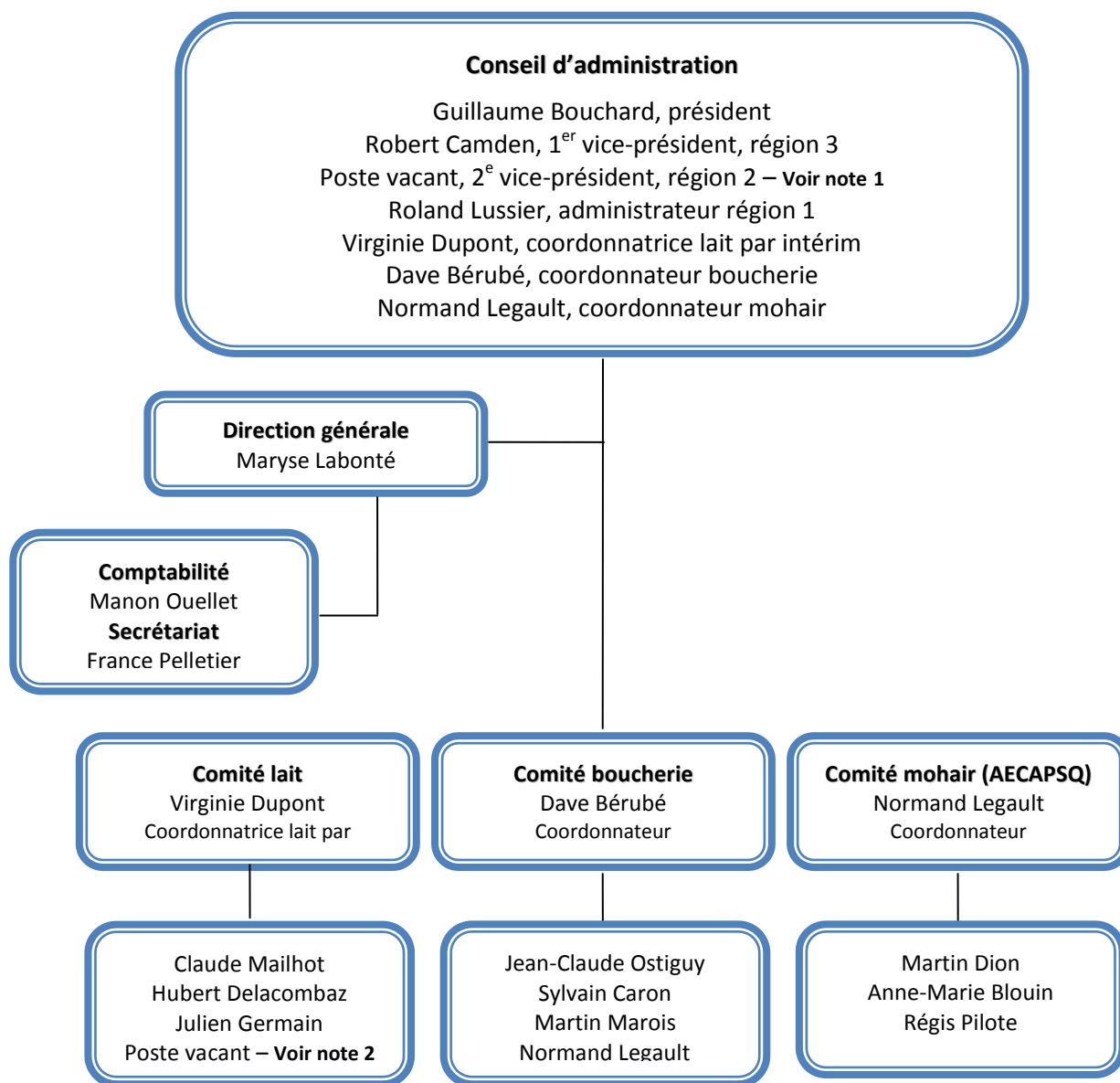
Le syndicat a eu kiosque où administrateurs et membres des comités de mise en marché ont expliqué le travail du syndicat.

❖ Stratégie québécoise de santé et bien-être des animaux

La directrice a été désignée pour représenter le SPCQ lors des diverses activités entourant la mise en place d'une stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux qui a été piloté par le MAPAQ. Une première assemblée générale annuelle des organisations partenaires a eu lieu le 1^{er} juin 2011 à Québec. Les administrateurs sont aussi interpellés pour exprimer leur vision de la santé et du bien-être des animaux pour alimenter un forum de discussion en ligne.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Les administrateurs et les employés du SPCQ en date du 1^{er} mai 2011



Note 1. Mme Nathalie Scheiben a quitté sa fonction d'administratrice de la région 2 et de deuxième vice-présidente.

Note 2. M. Christian Daigle a quitté sa fonction de coordonnateur du comité lait et Mme Virginie Dupont a assuré l'intérim.

PÉRIODE D'ÉLECTIONS

Années paires : postes en élection à l'AGA 2010

- Présidence
- Région 1 : Estrie, St-Hyacinthe et St-Jean-Valleyfield

Années impaires : postes en élection à l'AGA 2011

- Région 2 : Centre-du-Québec, Lanaudière, Mauricie, Outaouais-Laurentides et Abitibi-Témiscamingue
- Région 3 : Beauce, Bas St-Laurent, Côte-du-Sud, Gaspésie, Saguenay - Lac St-Jean, Lévis-Bellechasse, Rive-Nord et Lotbinière-Mégantic

ACTIVITÉS POUR LE SECTEUR DU LAIT DE CHÈVRE

Statistiques entre le 1^{er} août 2010 et le 31 juillet 2011

- Volume de lait livré chez les principaux acheteurs : 9 148 600 litres, comparativement à 7 609 601 litres en 2010

Négociation de la convention de mise en marché du lait de chèvre 2011-2014

Le comité des acheteurs-transformateurs (CAT) était composé des représentants de Saputo, Damafro, Fromagerie Bergeron, Fromagerie Chaput et Madame Chèvre. Leur porte-parole est M. René Marceau (ancien propriétaire de la Fromagerie Tournevent maintenant Damafro).

Tous les membres du comité lait (MM Julien Germain, Hubert Delacombaz, Christian Daigle, Claude Mailhot et Mme Virginie Dupont, M. Guillaume Bouchard, membre d'office) ainsi que M. Plourde de l'UPA et la nouvelle directrice Maryse Labonté (à partir du 8 décembre 2010) ont pris part à la négociation. Seuls les membres désignés soit M. Guillaume Bouchard (président) et Christian Daigle (coordonnateur) prenaient la parole pour le SPCQ. M. Armand Plourde, agent de commercialisation à l'UPA, intervenait aussi à des moments très précis, principalement pour répondre à des questions ou des points techniques.

Grâce au travail de préparation des membres du comité de négociation de votre syndicat, à des demandes bien justifiées et à la grande disponibilité des acheteurs, les négociations se sont déroulées dans un climat favorisant la bonne entente. En effet afin de bien se préparer à la négociation, le comité s'était réuni le 23 août, le 21 septembre, le 22 octobre, le 17 novembre et le 3 décembre. Une entente de principe est intervenue avec les acheteurs à la fin des trois séances de négociation, respectivement le 7 décembre 2010, le 20 janvier et le 7 février 2011. La signature de la convention a eu lieu le 9 mars 2011. Le comité lait s'est réuni à plusieurs reprises, le 20 décembre 2010 et les 7 janvier et 28 février 2011 afin d'ajuster le tir suite aux séances de négociation. La demande d'homologation a été transmise le 29 mars à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ).

L'acheteur Agropur n'a pas participé aux diverses séances de négociation. Une entente est intervenue avec cet acheteur le 13 octobre dernier pour la signature de la convention. Nous pourrions donc compléter la demande d'homologation et d'extension à tous les acheteurs dans les plus brefs délais.

La convention a été présentée brièvement le 10 mars lors de la journée caprine à Rouyn-Noranda et plus exhaustivement aux transporteurs et aux mandataires le 15 mars. Une séance d'information aux producteurs laitiers du reste de la province a eu lieu le 18 avril. Un article est aussi paru dans la Terre de chez nous.

Les principaux changements

- Convention échelonnant sur quatre ans
- Ajout et précision de définitions : transporteur, acheteur occasionnel, nouveau producteur
- L'année laitière a été modifiée : du 1^{er} janvier au 31 décembre
- Le producteur est maintenant responsable de l'annonce des volumes, de la signature des contrats, de fournir les informations et les rapports.
- Obligation au producteur d'avoir une assurance responsabilité qui doit être annexée au contrat
- Rapport de cueillette par le transporteur

- Les projections seront ajustées aux trimestres dans le but d'encadrer au maximum la production
- Augmentation de la prime d'automne d'un cent (0.01 \$/litre) maintenu pour les quatre années
- Ajout d'une deuxième analyse des composantes aux frais de l'acheteur.
- Majoration annuelle du prix de base en fonction de la décision de la Commission canadienne du lait (CCL).
- Ajustement graduel des écarts de non-respects de contrats d'approvisionnement producteur-acheteur

Année	Minimum	Maximum
2011	85 %	115 %
2012 – 2013	90 %	110 %
2014	95 %	105 %

Journée lait : Une régie améliorée

18 avril 2011, Notre-Dame-du-Bon-Conseil

31 participants

Le 18 avril 2011 a eu lieu la journée thématique lait sous le thème : une régie améliorée. Essentiellement, le propos de la journée était la production sur une base régulière de douze mois. Deux conférencières chevronnées, Mesdames Line Simoneau, médecin vétérinaire à la Clinique Vétérinaire du Centre-du-Québec et Sylvie Poirier, enseignante à l'Institut en technologie agroalimentaire de St-Hyacinthe, ont d'ailleurs abordé ce thème en présentant les stratégies et les étapes pour y arriver. La journée a été appréciée par les 27 producteurs participants ainsi que quatre intervenants du secteur caprin, dont les deux conférencières.

ACTIVITÉS POUR LE SECTEUR DE LA VIANDE DE CHÈVRE

Journée boucherie thématique productivité

5 février 2011, Cégep de Victoriaville

13 participants

La journée boucherie thématique productivité a eu lieu le 5 février. Pendant la planification de la journée, les membres du comité boucherie ont insisté sur l'importance de bien connaître les besoins des producteurs pour orienter leurs actions et leur travail. L'amélioration de la productivité à la ferme était à l'ordre du jour par la présentation d'un logiciel de régie et d'un projet d'étude sur le gain moyen quotidien (GMQ) des chevreaux. Malgré un nombre restreint de participants (13 personnes y compris les trois conférenciers et les cinq membres du SPCQ), la journée a connu un franc succès. Les participants ont particulièrement apprécié la présentation du logiciel de régie de troupeau Capriciel (version adaptée pour la chèvre de BerGère pour le secteur ovin). De plus, la présentation de Mme Natalie Sylvain du MAPAQ concernant le GMQ des chevreaux a semblé stimuler les producteurs présents à se doter d'outils pour améliorer leur productivité. La journée s'est clôturée par de bons échanges entre les producteurs et les conférenciers, tous s'accordent pour dire qu'il faut avoir plus de données sur la production de la viande caprine tant à la ferme que des données agrégées.

Journée boucherie thématique mise en marché

5 mars 2011, Érablière La pente douce à Notre-Dame-du-Bon-Conseil

22 participants

Ce fût une journée bien chargée avec les présentations de Mme Catherine Boivin du MAPAQ, Lucie Gionet de l'UPA ainsi que d'Annie Thibault de l'Inspection des viandes du MAPAQ et une discussion entre les participants. Successivement, il a été

question du marché de la viande caprine, des outils de mise en marché possibles, des règles d'abattage et d'étiquetage pour la mise en marché à la ferme. Comme dans la dernière activité, le comité boucherie souhaite connaître les besoins des producteurs pour orienter ses actions futures. Les producteurs présents ont particulièrement apprécié les explications concernant les lois et règlements d'abattage à la ferme. D'ailleurs, une réflexion a mis en lumière un consensus sur les avantages d'un regroupement volontaire pour une vente en commun des chevreaux.

Contact avec des acheteurs potentiels

Des acheteurs potentiels se sont manifestés au printemps 2011 afin de connaître la possibilité de s'approvisionner régulièrement en chevreaux du Québec. Des contacts ont été établis avec trois acheteurs, mais à l'heure actuelle, aucune entente n'a été prise. Pour poursuivre les démarches, un certain engagement des producteurs sera nécessaire.

Des restaurateurs ainsi que de nombreux particuliers contactent régulièrement le SPCQ afin d'obtenir de la viande de chevreau. Par ailleurs, du chevreau a été servi au « *Gala des gémeaux* » à Radio-Canada.

ACTIVITÉS POUR LE SECTEUR DU MOHAIR

❖ Formation en tricot machine et en tissage

En 2011, deux formations de 28 heures ont été préparées en collaboration avec la Maison des Métiers d'art de Québec pour les producteurs afin d'améliorer leurs techniques de transformation de la fibre mohair en tricot machine ainsi qu'en tissage. Sept producteurs ont acquis des connaissances en tricot machine alors que huit producteurs ont perfectionné leur technique de tissage.

❖ Assemblée générale annuelle de l'Association des éleveurs de chèvres angoras pur-sang du Québec 20 août 2011

L'Assemblée générale annuelle a eu lieu le 20 août dernier avec une très bonne participation. En effet, 10 participants se sont déplacés à Québec, et ce, pendant l'évènement agricole Expo-Québec. Le nombre de membres a augmenté de 2010 à 2011, passant de 9 à 12 producteurs de chèvres angoras. Le rapport d'activités et les états financiers ont été présentés aux membres. L'AECAPSQ a souhaité la bienvenue aux nouvelles administratrices, Mesdames Jocelyne Ouellette et Lyn Sweeney, et a remercié M. Martin Dion pour son implication des quatre dernières années.

Nouveau conseil d'administration de l'AECAPSQ

Normand Legault, président	Anne-Marie Blouin, 1re vice-présidente
Lyn Sweeney, 2 ^e vice-présidente	Jocelyne Ouellette, 3e vice-présidente
Régis Pilote, secrétaire-trésorier	

❖ Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés (PAFRAPD)

L'amélioration du site internet de l'association en collaboration avec le SPCQ, le renouvellement des dépliants sur la production de mohair, l'organisation d'une journée technique et d'un cours sur le feutre, la participation aux expositions agricoles, la création d'un répertoire des transformateurs de mohair (bas, feutre, filature) au Canada, et la mission exploratoire en France pourront aller de l'avant dans les prochains mois.



ÉTATS FINANCIERS



SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
ET ÉTATS FINANCIERS**

31 JUILLET 2011

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du
Syndicat des producteurs de chèvres du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec, qui comprennent le bilan au 31 juillet 2011 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec au 31 juillet 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Beauregard & Breaut, ca inc

Par Pierre Breaut, comptable agréé auditeur

Blainville, le 22 septembre 2011

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC
RÉSULTATS
EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2011

	2 011	2 010
PRODUITS		
Projets collectifs (note 3) et (annexe A)	23 550	43 445
Diffusion de l'information	442	442
Subvention - MAPAQ (casino, volets 1 et 2)	12 450	44 615
Contributions - volume de lait	113 053	104 948
Contributions - membres	4 825	9 453
Intérêts et revenus de promotion	53	461
	129 706	202 916
	41 229	198 591
	20 021	23 550
	53	442
	16 600	12 450
	113 053	42 052
	4 825	122 566
	3	9 520
	20 021	461
	7 635	202 916
	1 750	25 300
	15 116	25 194
	2 455	4 092
	482	804
	2 492	4 154
	25 129	26 028
	400	400
	414	400
	1 573	4 284
	1 269	2 77
	11 810	2 795
	822	746
	2 632	724
	1 395	76
	8 880	4 679
	31 950	2 431
	206	506
	1 362	206
	107 755	182 696
	16 138	41 253
	3 883	(24)
	21 951	15 895
	17 550	214 190
	(9 915)	(11 274)
CHARGES		
Projets collectifs (annexe A)		
Salaires		
Charges sociales		
Assurances		
Charges locatives		
Frais à l'Association laitière de la chèvre du Québec		
Contributions - l'Union des producteurs agricoles		
Cotisation - Fédération nationale		
Fournitures et communications		
Déplacements - employé		
Réunions - Comité de mise en marché		
Réunions - CA et AGA		
Représentation et autres réunions		
Diffusion de l'information		
Services professionnels		
Services conseils		
Publicité et promotion - kiosque		
Amortissement des immobilisations		
Frais bancaires		
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	15 895	(11 274)

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2011

			<u>2 011</u>	<u>2 010</u>
	Investis en immobilisations \$	Non affectés \$	Total \$	Total \$
ACTIF NET AU DÉBUT	696	731	1 427	12 701
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		15 895	15 895	(11 274)
Amortissement des immobilisations	<u>(206)</u>	<u>206</u>		
ACTIF NET À LA FIN	<u>490</u>	<u>16 832</u>	<u>17 322</u>	<u>1 427</u>

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

BILAN

31 JUILLET 2011

	<u>2 011</u>	<u>2 010</u>
	\$	\$
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	3 072	10 711
Débiteurs (note 4)	60 938	58 445
Frais imputables au prochain exercice	311	174
	<u>64 321</u>	<u>69 330</u>
IMMOBILISATIONS (note 5)	<u>490</u>	<u>696</u>
	<u>64 811</u>	<u>70 026</u>
 PASSIF		
COURT TERME		
Comptes fournisseurs et frais courus (note 6)	47 489	57 023
Apports reportés (note 7)		11 576
	<u>47 489</u>	<u>68 599</u>
 ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	490	696
Non affectés	16 832	731
	<u>17 322</u>	<u>1 427</u>
	<u>64 811</u>	<u>70 026</u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateurs

BEAUREGARD & BREAUULT | CA INC.

MEMBRE DE
GROUPE
Services

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2011

1 - STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Syndicat est constitué en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels du Québec. Il a été créé pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. De plus, en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, le Syndicat agit à titre de gestionnaire du plan conjoint. Le Syndicat est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est conséquemment exempté des impôts sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Présentation des états financiers

Les états financiers sont dressés en conformité avec les usages particuliers de la comptabilité par fonds. Selon cette méthode, toutes les ressources sont présentées dans des fonds ayant des activités et des objectifs précis afin d'observer les limites et restrictions rattachées à l'utilisation des ressources financières.

Les états financiers du Syndicat contiennent le fonds d'immobilisations et le fonds non affectés.

Constatation des produits

Le Syndicat utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés, s'il y a lieu, sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de contributions sont constatés à titre de produits en fonction du nombre de litres mis en marché lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les contributions des membres sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'elles sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, étant donné que l'information sur les mouvements de trésorerie liés aux activités de fonctionnement, de financement et d'investissement est évidente à la lecture des autres états financiers.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux suivants:

Mobilier de bureau	20%
Équipement informatique	30%

Apports reportés

Les apports reportés proviennent de subventions reçues pour des charges qui seront effectuées durant le prochain exercice.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2011

8 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC UN ORGANISME AFFILIÉ

Le Syndicat est affilié à l'Union des producteurs agricoles (UPA). Les opérations avec l'UPA sont les suivantes :

	2011	2010
	\$	\$
Services techniques, informatiques, salaires, charges locatives et déplacements	117 331	135 681
Contributions	25 129	21 222
Les soldes à payer découlant de ces opérations sont:	38 260	53 236

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange.

9 - INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital du syndicat est constitué de son actif net. Les objectifs du syndicat en ce qui a trait à la gestion de son capital consistent à assurer la continuité de l'exploitation afin de s'acquitter de sa mission. Le Syndicat gère la structure de son capital en établissant et en surveillant ses budgets annuels de manière qu'il soit maintenu à un niveau satisfaisant. Le Syndicat n'est soumis à aucune règle extérieure concernant la gestion de son capital.

10 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Les organismes sans but lucratif peuvent choisir d'adopter les chapitres 3862, Instruments financiers - informations à fournir et 3863, Instruments financiers - présentation, ou de continuer à appliquer le chapitre 3861, Instruments financiers - informations à fournir et présentation. Le syndicat a décidé d'appliquer le chapitre 3861.

Le Syndicat, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. L'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation.

Juste valeur

L'encaisse est classé comme actif financier détenu à des fins de transactions et à ce titre doit être évalué à la juste valeur.

Les débiteurs sont classés comme prêts et créances et à ce titre doivent être évalués au coût après amortissement.

Les comptes fournisseurs et frais courus sont classés comme autres passifs financiers et à ce titre doivent être évalués au coût après amortissement.

La valeur comptable des instruments financiers à court terme se rapproche de leur juste valeur.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2011

ANNEXE A - PROJETS COLLECTIFS

	Administration générale	Administration du plan conjoint et autres projets	Mise en marché et projets - lait	Mise en marché et projets - boucherie	2 011	2 010
	\$	\$	\$	\$	Total	Total
					\$	\$
PRODUITS						
Journée INPACQ caprin						5 627
Chèvre de file						971
Protocole pour l'insémination de chèvres				23 550	23 550	5 000
Valorisation d'engraissement des chevreaux						22 878
Outil diffusion de volume et qualité du lait						8 969
				23 550	23 550	43 445
CHARGES						
Journée INPACQ caprin			1 750		1 750	6 341
Chèvre de file						4 894
Protocole pour l'insémination de chèvres				23 550	23 550	5 000
Valorisation d'engraissement des chevreaux						22 878
Outil diffusion de volume et qualité du lait			1 750		1 750	11 304
				23 550	25 300	50 417



NOTES PERSONNELLES

COMMENTAIRES

SUGGESTIONS





ACRONYMES UTILISÉS



Acronymes utilisés

AECAPSQ	Association des éleveurs de chèvres angoras pur-sang du Québec
ALCQ	Association laitière de la chèvre du Québec
CRAAQ	Centre de référence en agroalimentaire du Québec
CRSAD	Centre de recherche en sciences animales de Deschambault
FADQ	Financière agricole du Québec
FNCC	Fédération nationale canadienne de la chèvre (<i>CNGF</i> en anglais)
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
PAFRAPD	Programme d'appui financier aux regroupements et associations de producteurs désignées (MAPAQ)
PCSRA	Programme canadien de sécurité des revenus agricoles
RECBQ	Regroupement des éleveurs de chèvres de boucherie du Québec
RMAAQ	Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
SECLRQ	Société des éleveurs de chèvres laitières de race du Québec
SPCQ	Syndicat des producteurs de chèvres du Québec
UPA	Union des producteurs agricoles



RÈGLEMENT



PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE

① LE DROIT DE PAROLE

Le rôle du président d'assemblée

- Le président seul peut accorder le droit de parole qui est limité à 3 minutes par sujet de discussion (proposition, amendement et sous-amendement).
- Le président s'assure que l'on ne discute que d'une seule question à la fois.
- Le président ne participe pas au débat sauf pour fournir des explications utiles à la compréhension de la proposition à l'étude.

Les interventions

- L'intervenant doit s'adresser au président. Il doit utiliser un langage respectueux et éviter les procès d'intention.
- Ses propos doivent être pertinents à la question à l'étude et éviter les répétitions.

Rappel à l'ordre

- Dès qu'une irrégularité survient, et après avoir obtenu la parole du président, un participant peut lui demander de faire respecter la présente procédure d'assemblée.
- Si le président juge que l'intervention est fondée, il doit veiller à régulariser la situation. D'autre part, plutôt que d'en décider lui-même, le président peut mettre la question en débat ou demander aux participants de se prononcer sur sa pertinence.

② LES RÉOLUTIONS

- Une résolution doit être proposée par un participant ayant droit de vote et appuyée par un deuxième, avant d'être soumise au débat par le président à titre de proposition principale.
- Après sa lecture, la proposition est soumise au débat, elle devient alors propriété de l'assemblée et le proposant ne peut la retirer sans le consentement de cette assemblée.
- Le débat s'engage à la suite du proposant qui, de droit, peut prendre la parole le premier. Si elle le désire, la personne qui appuie prendra ensuite la parole, suivie des autres participants selon l'ordre d'arrivée aux différents micros. À la fin du débat, le proposant se voit offrir une dernière intervention dans laquelle il doit résumer ses arguments.

- Lors du débat, un participant peut, s'il est secondé, soumettre un amendement à la proposition principale. S'il est jugé recevable par le président, le débat sur la proposition principale cesse pour porter exclusivement sur l'amendement.
- Pour être recevable, un amendement doit être conforme aux règlements, aux décisions déjà prises et être utile (il serait inutile si son adoption équivalait à un rejet de la proposition principale).
- Un amendement peut servir à insérer, supprimer ou remplacer un ou plusieurs mots ou phrases de la proposition principale.
- De la même manière, un participant peut, s'il est secondé, soumettre un sous-amendement à l'amendement. Toujours s'il est jugé recevable, la discussion sur l'amendement cesse et se porte exclusivement sur le sous-amendement.
- Le sous-amendement est soumis aux mêmes règles que l'amendement, mais il ne peut en aucun temps être amendé.

③ LE VOTE

- Le président ne peut mettre aux voix qu'une seule proposition à la fois.
- Lorsque plus personne ne demande la parole, le débat est terminé et le président demande lecture de la proposition et appelle le vote.
- Sur proposition dûment appuyée, un participant peut demander de mettre fin au débat sur la proposition et de procéder au vote. Le président demande alors aux participants de se prononcer et, si les deux tiers d'entre eux sont en accord, il met fin au débat sur la proposition à l'étude et la soumet immédiatement aux voix. Le président peut aussi de son propre chef, après plusieurs interventions, demander à l'assemblée si elle est prête à voter.
- Le vote se prend à main levée à moins qu'une proposition pour un scrutin secret soit acceptée par la majorité des participants présents (au moyen d'un vote à main levée). Le président demande successivement que lèvent la main les délégués qui votent **pour** la proposition, ceux qui votent **contre** et ceux qui s'abstiennent.
- Toute décision est prise à la majorité absolue des voix, c'est-à-dire celle réunissant plus de la moitié des voix exprimées exception faite du vote pour mettre fin au débat (troisième paragraphe du présent chapitre).
- Le président du syndicat, s'il préside aussi l'assemblée, n'a droit de vote que lors d'un scrutin secret ou en cas de partage égal des voix, alors que son vote est prépondérant. Dans ce cas, le président peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote et ne trancher la question que s'il y a un deuxième partage égal des voix.